



Mode de garde a respecter

Par **payet emilie**, le **10/02/2018** à **18:36**

bonjour.voilà en quelques lignes ma situation. Separer de mon compagnon depuis 3 ans, nous sommes passees devant le tribunal pour le mode de garde de nos enfants. A savoir que mon n'ex compagnon a demander a ne pas les prendre en mode de classique soit la moitié des vacances et un week end sur deux. il a demander a les avoirs un week ends sur deux et pas plus. ceci etant sur la decision il est marquer qu'il doit les prendres en mode classique mais preciser sur le jugement qu'il ne veut pas les prendre comme dit. ceci etant je compte demenager a une quarantaine de minute de chez mon n'ex je vais le lui en n'informer. ma question est ais je le droit de demenager en sachant que lui se fiche pas mal des enfants? et sachant que juste pour m'ennuyer me dire que je nais pas le droit de demenager sans son n'accord. je ne suis pas censer vivre en fonction de lui. surtout qu'il se fiche pas mal de ses enfants.